

TéléPAC, autoriser les popups et les cookies

Agnès COMBES Webmaster / 02 51 36 82 06

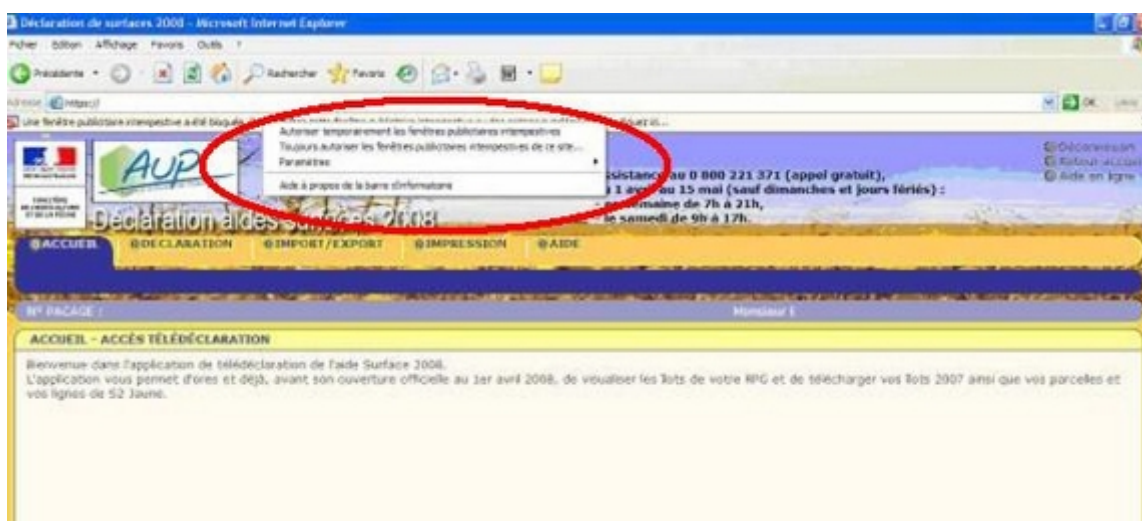
28/07/2009 | Mise à jour : 10:51

Certains outils du site du ministère de l'agriculture, pour la télédéclaration, comme l'aide en ligne ou les alertes, s'ouvrent dans des fenêtres publicitaires, dites popups.

Popup

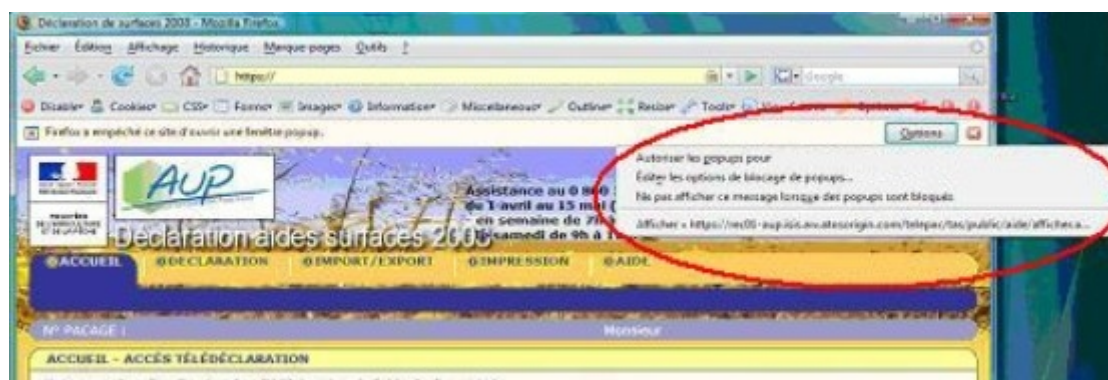
Pour autoriser les popup dans Internet Explorer, le plus simple est de cliquer sur le bandeau d'information jaune en haut de la page. Réalisez un clic droit sur la barre et sélectionnez l'option «*Toujours autoriser les fenêtres publicitaires intempestives de ce site*».

Ecran n°1



Dans Firefox, c'est quasiment la même manipulation. Si une fenêtre pop-up tente de s'ouvrir (fenêtre intempestive) dans le bandeau, Firefox signale que l'ouverture a été bloquée. Pour l'autoriser l'ouverture, il faut cliquer dans le bandeau en question sur «*OPTION* » et sélectionner la 1re option autorisant l'ouverture de pop-up sur le site.

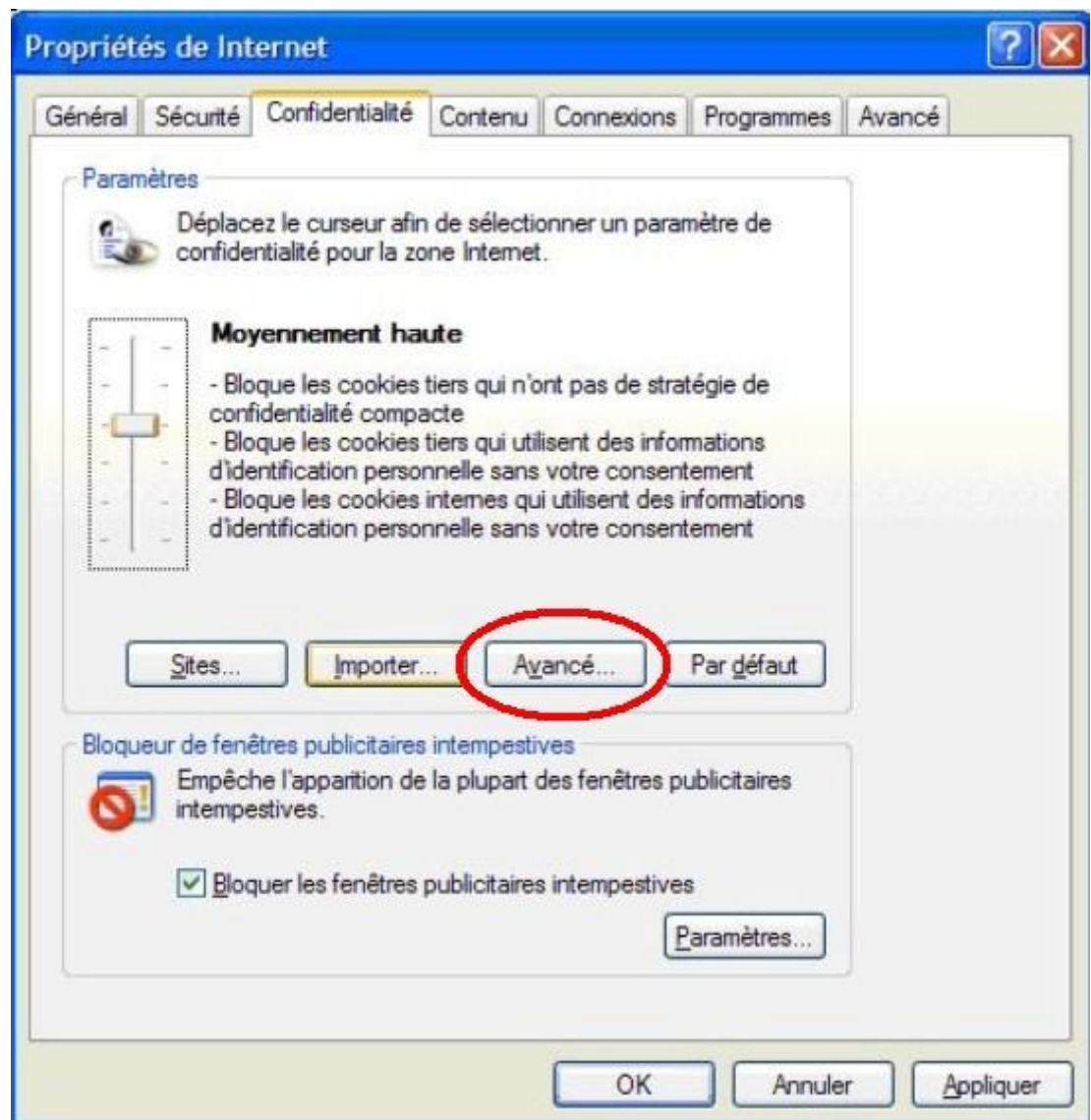
Ecran n°2



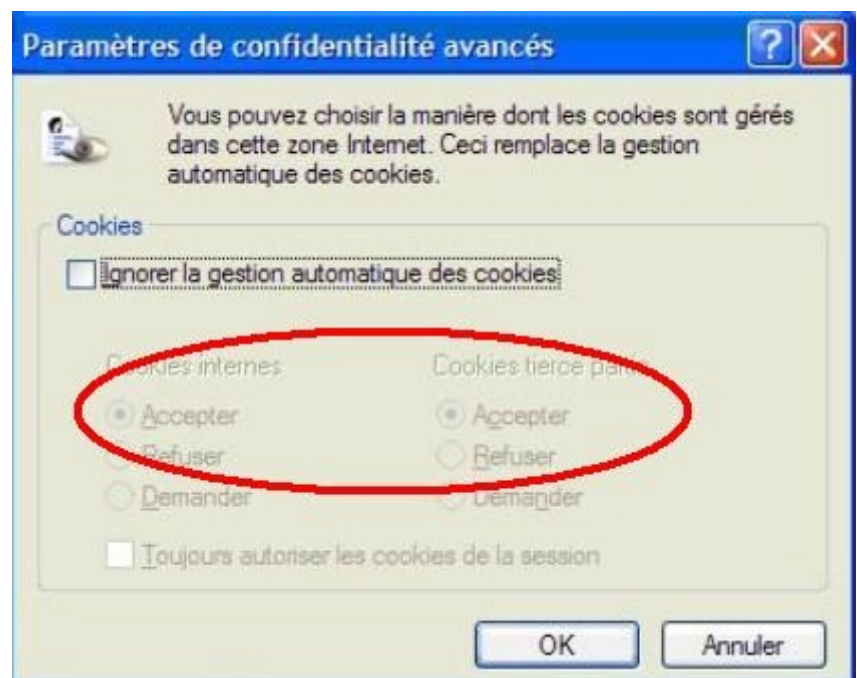
Cookies

Dans Internet Explorer, pour autoriser les cookies, utiliser le menu «*Outils/Options Internet/ Onglet Confidentialité* » (écran n°3). Cliquez sur le bouton «*Avancé* » et vérifiez que les cookies sont bien acceptés (écran n°4).

Ecran n°3



Ecran n°4



Dans le navigateur Firefox, pour autoriser les cookies, dans le menu Outils/ Options, choisissez le bouton Vie privée puis cocher la case Accepter les cookies (écran n°5).

Ecran n°5

